



**Compte-rendu  
GROUPE DE PILOTAGE HABITAT  
Du 11 décembre 2008**

**Etaient présents :**

Mesdames Jeanne VIRIAT (Remenoville) et Elisabeth HENRY (Vallois)  
Messieurs Charles BRETON (Lunéville), Gilles CONTOIS (Seranville), Laurent GELLENONCOURT (Xermaménil), François GENAY (Frambois), Michel FULCHIN (Magnières) et Luc BONACCINI (CAUE)

**Excusés :** François GUERIN (Vathiménil)

**Participait également à la réunion :** Vincent LÉTICHE, agent de développement local

Porteurs	Avis du groupe de pilotage
<p><b>Etienne CREMEL</b> (Lamath)</p>	<p><b>« Restauration lourde de porte de grange » - fin de travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le groupe de travail constate sur place que les travaux ont été réalisés dans le respect du règlement d'attribution.</li> <li>➤ Le résultat étant exemplaire, le groupe de travail souhaite utiliser cette réalisation pour la promotion de l'action. Monsieur CREMEL autorise la communauté de communes à utiliser des photos de sa porte de grange à cette fin.</li> <li>➤ L'ensemble des pièces justificatives nécessaires au versement de la subvention ont été fournies.</li> <li>➤ Montant des dépenses éligibles après travaux : 4 214,50 € HT, plafonnés à 4 000 €</li> <li>➤ Subvention à verser : 1 000 € (25 %)</li> </ul>
<p><b>Christian MALGLAIVE</b> (Vallois)</p>	<p><b>« Ravalement de façades » - demande de versement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Au vu des photographies fournies et des factures, le groupe de pilotage constate que les travaux ont été réalisés dans le respect du règlement d'attribution.</li> <li>➤ L'ensemble des pièces justificatives nécessaires au versement de la subvention ont été fournies.</li> <li>➤ Montant des dépenses éligibles après travaux : 15 283,40 € HT, plafonnés à 6 000 €</li> <li>➤ Subvention à verser : 720 € (12 %)</li> </ul>
<p><b>Denis ANTOINE</b> (Remenoville)</p>	<p><b>« Ravalement de façades » - demande de versement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Au vu des photographies fournies et des factures, le groupe de pilotage constate que les travaux n'ont pas tous été réalisés dans le respect des préconisations qui avaient été transmises : les volets battants en bois n'ont toujours pas été posés.</li> <li>➤ Le propriétaire a indiqué que ces volets doivent être réparés avant d'être posés.</li> <li>➤ Le groupe de travail décide de notifier à Monsieur ANTOINE que la subvention ne sera versée que lorsque la pose des volets aura été constatée.</li> </ul>

<p><b>Laurent GELLENONCOURT</b> (Xermaménil)</p>	<p><b>« Ravalement de façades » - demande de versement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Au vu des photographies fournies et des factures, le groupe de pilotage constate que les travaux ont été réalisés dans le respect du règlement d'attribution.</li> <li>➔ L'ensemble des pièces justificatives nécessaires au versement de la subvention ont été fournies.</li> <li>➔ Montant des dépenses éligibles après travaux : 15 587,85 € HT, plafonnés à 6 000 €</li> <li>➔ Subvention à verser : 720 € (12 %)</li> </ul>
<p><b>Fabrice ROUILLON</b> (Vallois)</p>	<p><b>« Transformation des granges et maisons inhabitées en habitations principales » - demande de solde</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le dossier doit être soldé pour le 31 décembre 2008.</li> <li>➔ Au vu des photographies fournies et des factures, le groupe de pilotage constate que les travaux ont été réalisés dans le respect du règlement d'attribution. En raison de la non disponibilité d'une entreprise, la pose de la porte de grange n'a pas eu lieu.</li> <li>➔ Le bénéficiaire est invité à informer le groupe de pilotage dès que cette opération aura été effectuée. Un dossier pour le ravalement de façade devra également être réalisé.</li> <li>➔ L'ensemble des pièces justificatives fournies suffit cependant au versement du solde de la subvention.</li> <li>➔ Montant des dépenses éligibles après travaux : 55 853,89 € HT, plafonnés à 50 000 €</li> <li>➔ Acompte déjà versé : 4 250 € sur 10 000 € accordés (20 %)</li> <li>➔ Subvention restant à verser : 5 750 €</li> </ul>
<p>Un suivi des dossiers de subvention liés à l'habitat est réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ <b>« Transformation des granges et maisons inhabitées en habitations principales »</b> : l'aide n'est plus possible auprès du Conseil Général. Les dossiers en cours seront soldés.</li> <li>➔ <b>« Restaurations lourdes de portes de granges »</b> : l'enveloppe disponible permet d'instruire entre 5 et 6 dossiers en 2009. Ensuite, cette aide, mise en place en partenariat avec le Conseil Général, risque de ne pas pouvoir être reconduite.</li> <li>➔ <b>« Ravalement de façades »</b> : l'enveloppe disponible permet d'instruire entre 5 et 6 dossiers en 2009. Ensuite, l'aide réalisée en partenariat avec le Conseil Général, ne pourra pas être reconduite.</li> </ul> <p>Luc BONACCINI précise qu'une aide sera mise en place sur le Lunévillois pour valoriser les portes remarquables. Le territoire de la CCM en comporte quelques unes. La communauté de communes s'associera à la réflexion et définira sa politique en matière d'aide à l'habitat en fonction des partenaires lors des prochaines réunions du groupe urbanisme.</p>	